

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 23<sup>e</sup> jour du mois de mars 2015, à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Frédéric Delarosbil

Est absent : M. Hébert Huard

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### 2015-03-57 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Attribution contractuelle visant le remplacement de l'éclairage public sur le territoire de la ville de Paspébiac
5. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement d'emprunt portant sur l'éclairage public
6. Attribution contractuelle portant sur l'aménagement de la zone de protection de la rive et du littoral du camping municipal
7. Avis de motion visant l'adoption d'un règlement d'emprunt portant sur l'aménagement d'une zone de protection des rives et du littoral du camping municipal
8. Approbation des travaux exécutés sur les routes, rues et avenues de la ville de Paspébiac
9. Période de questions des citoyens au président de la séance
10. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

### 2015-03-58 4- ATTRIBUTION CONTRACTUELLE VISANT LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres a été tenu;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise, entre autres, le remplacement de l'éclairage public sur le territoire de la ville de Paspébiac avec le soutien financier d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres de service tel que demandé dans l'appel d'offres, soit le jeudi 19 mars 2015 à 14 heures;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissionnaires ont déposé des offres de services et que deux d'entre elles ont été jugées conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissionnaires sont Berthelot Électrique, Jean-Guy Cyr inc. et Fugère Électrique;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de sélection a recommandé unanimement que le contrat de remplacement de l'éclairage public à Del, en raison de la conformité de son offre de service et qu'il présente le plus bas prix conforme, soit accordé à **Berthelot Électrique**;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le contrat de remplacement de l'éclairage public à Del sur le territoire de la ville de Paspébiac soit accordé à Berthelot Électrique après la signature d'un protocole d'entente ainsi que l'adoption du règlement d'emprunt 2015-405 pour un montant de quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (81 490 \$) avant les taxes applicables.

**2015-03-59      5-    AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Reporté.

**2015-03-60      6-    ATTRIBUTION CONTRACTUELLE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL DU CAMPING MUNICIPAL**

Reporté

**2015-03-61      7-    AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UNE ZONE DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL DU CAMPING MUNICIPAL**

Reporté.

**2015-03-62      8-    APPROBATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LES ROUTES, RUES ET AVENUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués sur les routes, avenues et rues sur le territoire de la ville de Paspébiac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins, routes, rues et avenues pour un montant subventionné de quarante-neuf mille cinq cent vingt-cinq dollars (49 525 \$), et ce, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes, rues et avenues dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

**9-    PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE**

Aucune question n'est posée.

**2015-03-63      10- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 19 h 50.